



Consignes à respecter lors d'un voyage en Allemagne!

Vous ne pouvez pas ramener n'importe quel **souvenir** de vos voyages lorsque vous revenez en Allemagne. Ceci vaut par exemple pour les stupéfiants, les plantes et animaux vivants ou protégés, les biens culturels protégés et les armes.

Si, lors d'un voyage en Allemagne, vous ramenez des **liquidités** d'un montant supérieur à 10 000 euros, vous devez, en fonction de votre pays de provenance, les déclarer à la douane lors de votre arrivée, soit par écrit soit oralement sur demande. Les liquidités comprennent notamment les espèces, les métaux précieux, les pierres précieuses et certains titres (par ex. les chèques).

Rendez-vous sur www.zoll.de ou sur l'application pour smartphone „Zoll und Reise“ pour découvrir ce que vous pouvez importer en toute tranquillité.



■ La centrale de renseignement des douanes se tient à votre entière disposition pour toute question particulière concernant les modalités douanières:

Lundi-Vendredi 8 h – 17 h

Carusufer 3–5 Tél.: +49(0)3 51 / 4 48 34 – 5 10
01099 Dresden Fax: +49(0)3 51 / 4 48 34 – 5 90
E-Mail: info.privat@zoll.de

■ **La douane sur intranet:**
www.zoll.de



MENTIONS LÉGALES

Éditeur:
Direction générale des douanes
– Direction de communication –
Am PropsthoF 78 a
53121 Bonn

Versión:
Juin 2022

Conception et création:
Direction générale des douanes, centre
de formation et scientifique de
l'administration fédérale fiscale

Photos:
MEV, CCVision

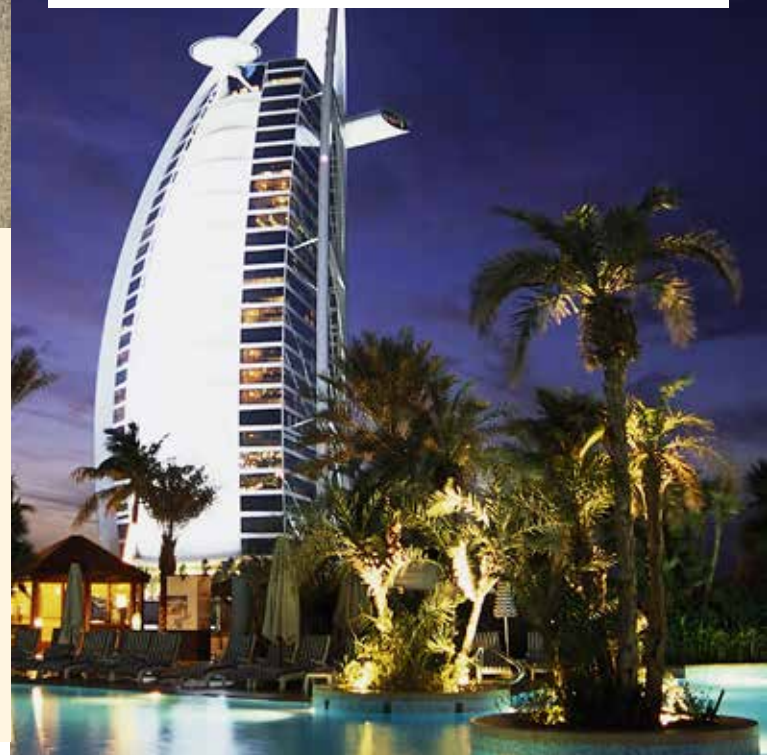
Numéro d'immatriculation:
90 SAB 264

Cette brochure est publiée dans le cadre des relations publiques de l'administration des douanes. Elle est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Elle ne peut être utilisée à des fins de publicité électorale par des partis, des candidats à l'élection ou des agents électoraux lors d'une campagne électorale. Cela vaut pour les élections régionales, fédérales et municipales.

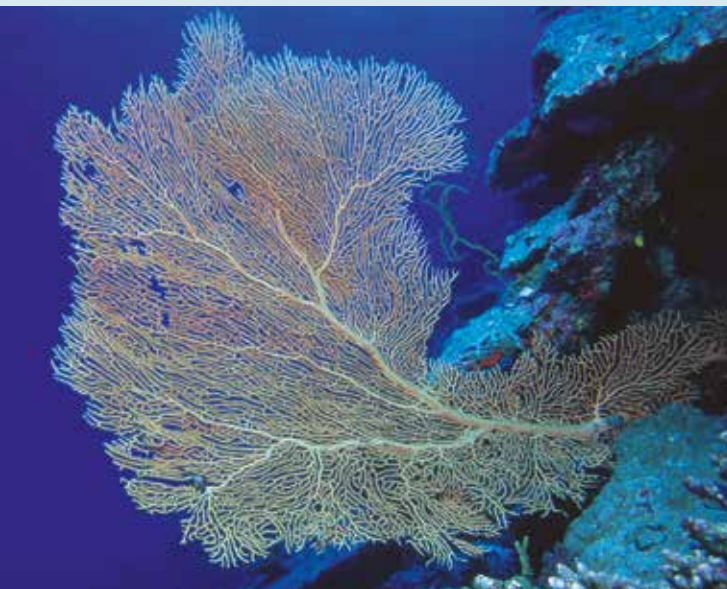
La distribution lors de manifestations électorales, à des stands d'information des partis ainsi que l'insertion, l'impression et le collage d'informations ou de matériel publicitaire des partis politiques sont particulièrement abusifs. Peu importe quand, de quelle manière et en quelle quantité ce document est transmis à des tiers, il ne peut être utilisé d'une manière qui pourrait être interprétée comme une prise de position du gouvernement fédéral envers un groupe politique, même sans référence temporelle à une élection.



Office central
des douanes



Voyage Votre passage en douane





Vous devez respecter les conditions suivantes pour importer des souvenirs en franchise de pays hors de l'UE ou de zones spéciales en Allemagne :

Les marchandises sont destinées à un usage personnel.

Les articles rapportés de voyage doivent exclusivement servir votre usage personnel, celui des membres de votre ménage ou doivent être offerts.

Il est donc interdit de ramener des marchandises pour les revendre à des tiers.

Les marchandises ne doivent pas être destinées à des fins commerciales.

Vous acheminez les marchandises en question en tant que voyageur.

Si la marchandise se trouve dans le même moyen de transport que vous (train ou avion par ex.), elle est considérée comme acheminée. En revanche, si votre bagage est préalablement ou ultérieurement envoyé par un transporteur, par la poste ou par un service express ou de courrier, il n'est pas considéré comme acheminé.

Lorsque les conditions précitées sont remplies, les quantités et limites de valeur suivantes s'appliquent pour chaque voyageur revenant d'un pays hors de l'UE ou d'une zone spéciale, en particulier les îles Canaries et les départements français d'outre-mer :

Franchises accordées aux voyageurs en provenance des pays situés hors de l'UE

Produits de tabac

(uniquement pour les personnes de plus de 17 ans) :

- 200 cigarettes ou
- 100 cigarillos ou
- 50 cigares ou
- 250 g de tabac à fumer (fine coupe, tabac pour pipe à eau, tabac chauffé ou tabac pour pipe) ou
- un assortiment proportionnel de ces marchandises

Alcool et boissons alcoolisées

(uniquement pour les personnes de plus de 17 ans) :

- 1 litre d'alcool et de boissons alcoolisées ayant un titre alcoolémique supérieur à 22 % vol. ou 1 litre d'alcool non dénaturé (alcool éthylique) ayant un titre alcoolémique à 80 % vol. ou plus, ou
- 2 litres d'alcool et de boissons alcoolisées ayant un titre alcoolémique inférieur à 22 % vol., ou
- un assortiment proportionnel de ces marchandises,
- 4 litres de vin non mousseux, et
- 16 litres de bière

Médicaments :

- quantité correspondant aux besoins personnels du voyageur

Carburants (pour tous les véhicules à moteur) :

- quantité de carburant contenue dans le réservoir de votre véhicule et
- 10 litres au maximum dans un réservoir portatif

Substituts de tabac (seulement pour les personnes de plus de 17 ans ; par exemple liquide pour cigarettes électroniques) **et autres marchandises :**

- jusqu'à une valeur totale de 300 euros
- jusqu'à une valeur totale de 430 euros par personne voyageant par voie maritime ou aérienne
- jusqu'à une valeur totale de 175 euros pour les voyageurs de moins de 15 ans

Les marchandises soumises à une limite quantitative spécifique ne sont pas incluses dans la valeur marchande.



Vous devez respecter les conditions suivantes pour importer des produits soumis à accise exempts d'impôts d'autres pays de l'UE en Allemagne :

Vous devez respecter les conditions suivantes pour importer des produits soumis à accise exempts d'impôts d'autres pays de l'UE en Allemagne :

Vous importez vous-même les marchandises en Allemagne et celles-ci sont destinées à votre usage personnel (privé). Les marchandises sont destinées à votre usage personnel si vous les avez achetées exclusivement pour votre usage personnel. Il n'est donc pas autorisé d'importer une marchandise pour d'autres personnes (y compris comme cadeau).

Lorsque les conditions susmentionnées sont remplies, vous pouvez importer les marchandises suivantes exemptes d'impôts d'autres pays de l'UE (à l'exception des zones spéciales) à concurrence des quantités suivantes qui correspondent à un usage personnel :

Produits de tabac

- 800 cigarettes et
- 400 cigarillos et
- 200 cigares et
- 1 kg de tabac à fumer (fine coupe, tabac pour pipe à eau, tabac chauffé ou tabac pour pipe) et
- 800 unités de tabac chauffé (portions de tabac)

Substituts de tabac (par exemple liquide pour cigarettes électroniques) :

- 1 litre, cependant maximum 10 emballages de vente au détail

Alcool et boissons alcoolisées

- 10 litres de spiritueux et
- 20 litres de produits intermédiaires (par ex. Sherry, Porto, Marsala) et
- 60 litres de vin mousseux et
- 110 litres de bière

Café

- 10 kg de café ou de produits à base de café et
- de produits à base de café

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site

www.zoll.de